

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 8 Février 2010 à 21 h

Présents : Mesdames GOUTTE, BERNAUD et HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, BOUSSARD, ODIN, BRILAUD, GABORIT, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

Absents Excusés : Madame BODEI (pouvoir à Madame GOUTTE) ;

Monsieur MAREDA (pouvoir à Monsieur BERNARD).

Secrétaire de séance: Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2009 est soumis à approbation.

Monsieur RIVIERE tient à préciser qu'il avait également demandé, lors de cette réunion, que des travaux de nettoyage soient envisagés sur la toiture de la salle polyvalente (questions diverses - salle polyvalente).

Madame GOUTTE précise que la question de la régularisation de l'acquisition d'une parcelle au lieudit "Lers" n'a pas été présentée par elle mais par Monsieur HILARION.

Ces précisions étant enregistrées, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire afin de pouvoir procéder à des demandes de subventions sur le projet d'aménagement de la Forge. Le Conseil accepte à l'unanimité.

1) Renouvellement convention A.T.E.S.A.T.

Madame le Maire rappelle que la convention A.T.E.S.A.T., signée avec les services de la D.D.E., (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) vise à fournir aux communes un certain nombre de prestations techniques en matière de travaux de voirie ou sur des bâtiments communaux (établissement de plan d'accessibilité, audit énergétique, programmation de travaux, passation des marchés ...) pour un coût annuel de 259,49 €. Cette convention a été signée en 2004. Elle arrive aujourd'hui à expiration. Madame le Maire propose au Conseil de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 2 ans, soit jusqu'en 2012.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la signature d'une nouvelle convention avec la D·D·E· au titre de l'A·T·E·S·A·T· pour une durée de 2 ans et pour un coût annuel de 259,49 €.

Monsieur RIVIERE intervient pour signaler qu'il a trouvé les prestations de suivi de chantier de la D·D·E· sur les derniers travaux de voirie quelque peu approximatives et insuffisantes, notamment sur la question de la sécurisation des chantiers.

2) Acceptation de chèques

Monsieur BERNARD propose au Conseil d'accepter l'encaissement d'un chèque d'un montant de 164,73 € correspondant à l'indemnisation versée par la compagnie d'assurances GROUPAMA suite à un sinistre survenu Place du Rey (dégradation sur une barrière). Le Conseil accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

Monsieur BERNARD en profite pour informer le Conseil que la compagnie d'assurances SMACL a procédé au versement à la commune de la somme de 16·896,42 € correspondant au remboursement des salaires d'un employé communal en arrêt de maladie. Ce chèque est arrivé au début de cette année mais cette recette sera rattachée directement à l'exercice 2009.

3) Tarifs 2010 (assainissement, port, services périscolaires)

Monsieur BERNARD propose au Conseil que les tarifs concernant l'assainissement et le port soient maintenus à leur taux actuel, les commissions concernées n'ayant pas souhaité d'augmentation de ces tarifs.

Concernant l'**assainissement**, le taux, inchangé depuis 2007, est de 1 € H·T· le m³ d'eau assaini avec une part minimum forfaitaire de 15 € H·T·.

Concernant le **port**, les tarifs, inchangés depuis 2009, vont de 142 € H·T· à 345 € H·T· pour les bateaux de plus de 10 m de long pour les habitants de la commune et de 170 € H·T· à 442 € H·T· pour les bateaux de plus de 10 m de long pour les "non-plassacais".

Concernant les **tarifs périscolaires**, Monsieur BERNARD propose de reporter la question lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la fixation des divers tarifs comme indiqués ci-dessus et le report de la question des tarifs périscolaires.

4) Subventions aux associations

Monsieur BERNARD propose au Conseil la fixation des subventions aux diverses associations communales et donne lecture des souhaits de la commission des finances qui s'est récemment réunie. Après discussion, les subventions retenues par le Conseil s'établissent comme suit :

Associations	Montant Octroyé	Associations	Montant Octroyé
A.C.C.A.	275 €	Rats de Cave	300 €
ADAPEI	100 €	Restos du Cœur	400 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50 €	Marathon Côtes Blaye	250 €
Anciens Combattants	170 €	Secours Catholique	400 €
Paralysés de France	100 €	Secours Populaire	400 €
FFBB Basket Hte Gde	100 €	Souvenir Français	50 €
Gymnastique Volontaire	200 €	Stade Blayais Rugby	100 €
Intrépides Culottes Courtes	200 €	V.C.A.P.	200 €
Réserve			805 €
TOTAL			4.100 €

Le montant total des subventions s'établit donc à la somme de 4.100 €.

Une somme de 805 € est inscrite en réserve (pour Blaye Nautique, le Conservatoire Vinicole et Core Accord) et devront passer en Conseil pour une éventuelle attribution.

L'association "Les Amis du Vieux Plassac" ne demande pas de subvention cette année suite au changement de la chaudière du musée financée par la Commune.

L'association "les Ateliers du Mascaret" n'a pas de subvention cette année, étant logée dans un bâtiment communal.

Le Club de Tennis ne demande pas de subvention cette année.

Toutes les subventions sont votées à l'unanimité sauf les subventions suivantes :

Subvention A.C.C.A. : abstention de Mr ODIN.

Subvention association "les Intrépides en culottes courtes" : Mrs BOUSSARD, BERNARD et MARENDA ne prennent pas part au vote.

Subvention association "les Rats de Cave" : Melle BERNAUD ne prend pas part au vote.

Subvention Secours Catholique : vote contre de Mr ODIN.

Monsieur RIVIERE souhaiterait que les associations adressent un bilan lors de leur demande de subvention.

Monsieur BOUSSARD répond que cela lui apparaît inutile dès l'instant où aucune demande exceptionnelle n'est faite par l'association et où le Conseil décide un maintien ou une augmentation générale des subventions de manière forfaitaire.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 €, cette Fondation étant susceptible de verser une aide sur le projet de l'aménagement de la Forge.

5) Extension réseau d'assainissement : création d'un groupe de travail

Monsieur HILARION rappelle que la Commune a fait établir un schéma d'assainissement il y a plusieurs années. Ce rapport avait fait apparaître 2 possibilités d'extension du réseau d'assainissement collectif au lieudit "les Sablons" ou au lieudit "Montuzet". Les données de ce rapport sont toujours exploitables même si certains éléments doivent sûrement être réactualisés. Les récents travaux d'agrandissement du lagunage permettent désormais l'engagement d'une réflexion sur l'extension du réseau collectif.

Monsieur HILARION propose la constitution d'un groupe de travail pour le lancement des travaux de réflexion. Mesdames GOUTTE et BERNAUD ainsi que Messieurs HILARION, ODIN, BOUSSARD, GABORIT, MICHEL et RIVIERE posent leur candidature.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces candidatures.

Mademoiselle BERNAUD pense qu'il faudra en profiter pour se pencher sur l'état des canalisations actuelles. Monsieur RIVIERE rappelle qu'il sera souhaitable de prendre en compte le problème des branchements "sauvages" d'écoulement des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, cela provoquant des dysfonctionnements au lagunage lors des pluies importantes.

6) Missions de Conseil en architecture (forge, ancienne mairie, locaux mitoyens de l'A.P.C.)

Madame le Maire signale au Conseil qu'il faut délibérer sur les missions confiées à Monsieur ZARUBA concernant la forge et l'ancienne mairie. Concernant l'A.P.C., la question est retirée puisque la délibération a déjà été adoptée, la rémunération de Monsieur ZARUBA ayant été arrêtée à la somme de 6.000 € H.T.

Concernant **La Forge**, le Conseil avait approuvé lors de la dernière réunion la mission de Monsieur ZARUBA pour une maîtrise d'œuvre complète pour un montant de 5.590 € H.T., celle-ci ayant été calculée à un taux de 10 % du montant estimé des travaux, soit 55.900 € H.T. Finalement après discussions, Monsieur ZARUBA propose la même mission pour un coût forfaitaire de 5.000 € H.T. soit une baisse de 590 € H.T.

Madame le Maire propose au Conseil de retenir ce dernier montant.

Le Conseil accepte, à la majorité, la mission de maîtrise d'œuvre complète confiée à Monsieur ZARUBA pour l'aménagement de la Forge pour un montant forfaitaire de 5.000 € H.T. Messieurs MIGLIORINI et RIVIERE s'abstiennent. Ce dernier regrette ce montant forfaitaire alors que le coût des travaux pourrait être inférieur à 50.000 € H.T. Mademoiselle BERNAUD vote contre. Madame le Maire précise au Conseil que Monsieur ZARUBA a déjà déposé son premier projet et que la demande de permis de construire a été instruite.

Concernant **l'Ancienne Mairie** (actuelle maison des associations), il a été demandé à Monsieur ZARUBA une mission de conseil afin de parvenir à l'élaboration d'un projet d'aménagement de ce bâtiment afin de satisfaire aux diverses normes de sécurité, d'économies d'énergie et d'accessibilité pour les personnes handicapées. Après quelques incompréhensions, Monsieur ZARUBA propose de conduire une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment pour un montant de 1.800 € H.T. Sa mission consistera, pendant 3 mois, en une mission de diagnostic et d'établissement de principes d'aménagement et de fiches d'action, le tout incluant 2 à 3 réunions par mois. Madame le Maire propose de missionner Monsieur ZARUBA pour cette mission au montant de 1.800 € H.T.

Le Conseil accepte, à la majorité, la mission de conseil et d'assistance confiée à Monsieur ZARUBA pour le projet de réflexion sur l'aménagement de la maison des associations pour un montant de 1.800 € H.T. soit 2.252 € T.T.C. Mademoiselle BERNAUD s'abstient.

7) Autorisation dépenses d'Investissement avant l'exécution du Budget

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que l'accueil des enfants dans le cadre des "classes du Patrimoine" ne peut plus s'effectuer dans "l'ancien dancing". Dans l'attente de l'aménagement de la Forge, l'association des Amis du Vieux Plassac peut assurer cet accueil provisoirement dans les locaux du musée. Cette association demande simplement la pose, dans la cour du musée, d'un évier pour les opérations de nettoyage. Cette pose a été retenue par la commission compétente pour un montant de 1.207,72 € T.T.C. suivant devis de Monsieur MINARD. Ce dernier fournit gratuitement un évier en pierre et facturera seulement le coût de la main d'œuvre, incluant notamment le raccordement au réseau collectif.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la réalisation de la pose de cet évier par Monsieur MINARD pour la somme de 1.207,72 € T.T.C. et que cette dépense soit inscrite en dépense d'investissement.

Madame le Maire intervient pour préciser que la commission de sécurité a rendu un avis favorable pour l'utilisation du bâtiment du musée pour l'accueil des enfants.

8) Proposition vente terrain communal au Rey

Monsieur HILARION explique au Conseil que les Epoux GEDON se sont montrés intéressés par l'acquisition d'une parcelle cadastrée 1814 appartenant à la Commune. Cette parcelle, d'une superficie de 143 m², est enclavée et ne présente aucun intérêt pour la Commune. Une évaluation par les services de Domaines a été organisée et la valeur de cette parcelle a été fixée à la somme de 2.900 €. Aucune enquête publique n'est nécessaire pour cette opération. Monsieur HILARION propose au Conseil la vente de cette parcelle aux époux GEDON au prix de 2.900 €.

Le Conseil approuve, à la majorité, la vente de la parcelle no 1814 aux époux GEDON pour la somme de 2.900 € et décide de faire le choix de Maître SAINT-BEAT, Notaire à Etauliers pour la rédaction de l'acte nécessaire. Monsieur ODIN s'abstient sur le montant de cette transaction.

9) Renumérotation des noms de rues : validation des travaux

Messieurs BRILLAUD et HILARION exposent au Conseil le déroulement de cette démarche. Toutes les voies communales ont été répertoriées. Des noms ont été proposés pour chacune de ces voies, qu'elles soient départementales ou communales. Il a été choisi des noms se rapportant en règle générale aux lieudits de la commune et devant éviter toute polémique. Aucun nom de personnalité n'a été retenu. Le nom de Monsieur DEVIGNES, ancien maire de la Commune, pourrait être utilisé pour la salle polyvalente. Messieurs BRILLAUD et HILARION présentent au Conseil les noms retenus par la commission qui s'est réunie la semaine dernière. Le projet global est consultable en Mairie. Il est demandé au Conseil de valider les noms retenus par la commission.

Après discussions, les noms de rues ont été retenus sur le principe à l'unanimité par le Conseil.

493 plaques de maison, environ 70 plaques de rues sur pieds et une trentaine de plaques de rues sur murs seront nécessaires. Des devis ont été demandés. La prochaine étape sera la rencontre avec les diverses administrations concernées par cette démarche (Poste, D.D.E., Gendarmerie, sous-

préfecture ...) afin de rassembler le maximum d'éléments, puis une réunion publique sera organisée après une première information adressée par courrier aux Plassacais. Le dossier doit être terminé avant la fin de l'année.

Monsieur RIVIERE émet les plus extrêmes réserves quant aux diverses conséquences financières de cette opération, telles que le changement de cartes grises, dans le cas où il s'agira d'un véritable changement d'adresse.

10) Création Commission Locale Evaluation des Charges Transférées à la C.C.B. : désignation des membres titulaire et suppléant

Madame le Maire informe le Conseil que cette commission sera chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées et ce, depuis la constitution de la nouvelle C.C.B élargie aux 13 communes du canton de Blaye. Cette évaluation permet ainsi de déterminer les sommes reversées aux communes, amputées pour chaque commune des charges transférées à la structure intercommunale. Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés par chaque commune membre de la nouvelle C.C.B. Madame le Maire propose de désigner Monsieur BERNARD comme membre titulaire et se propose comme membre suppléant.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur BERNARD comme membre titulaire et Madame GOUTTE comme membre suppléant de la Commission d'Evaluation des Charges au sein de la nouvelle C.C.B.

11) Local « SAQUARY » : projet de convention

Monsieur BOUSSARD rappelle au Conseil que le principe de la mise à disposition au profit de l'A.C.C.A. de Plassac du local « SAQUARY » suivant convention a été acté. L'association assurerait l'aménagement intérieur du local, la commune assurant l'achat des matériaux. Une réunion avec l'A.C.C.A. a permis de définir précisément l'engagement financier des 2 parties. L'opération se déroulerait comme suit: La commune prendrait à sa charge la réfection de la toiture pour un montant d'environ 8.400 € T.T.C., la réfection des menuiseries extérieures pour environ 4.200 € T.T.C. et la remise en état de l'électricité pour environ 3.500 € T.T.C.

La Commune prendrait également à sa charge l'achat des matériaux pour l'aménagement intérieur, montant évalué à ce jour à la somme de 5.831,16 € T.T.C. (plâtrerie, menuiseries intérieures, carrelage, plomberie, assainissement, maçonnerie) et des matériaux nécessaires à l'installation de l'assainissement, montant évalué à ce jour à 1.121,11 € TTC. L'A.C.C.A. assurerait les travaux de remise en état intérieur, sauf l'électricité, et d'assainissement, le coût de la main d'œuvre pouvant être estimé à environ 14.000 € TTC suivant devis de Monsieur MINARD, artisan. L'A.C.C.A. prendrait également à sa charge l'entretien de l'ensemble du terrain tel que réalisé jusque là et dont le coût a été de 1.794 € T.T.C. cette année. Monsieur BOUSSARD insiste sur ce dernier élément, rappelant que l'entretien du terrain a coûté à la commune plus de 20.000 € depuis 2004. Le fait de ne plus avoir cette dépense peut rendre l'opération intéressante à long terme pour la commune. Il s'agit désormais de savoir si le projet doit être maintenu avec ces éléments financiers et si un projet de convention peut être établi sur ces bases.

Le Conseil décide, à la majorité, de continuer les discussions avec l'A.C.C.A. sur ces bases financières et de proposer à cette dernière un projet de convention. Monsieur MICHEL émet des réserves sur les conditions juridiques de cette convention et s'abstient. Messieurs GABORIT et BERNARD votent contre, s'étant depuis le début montrés défavorables à ce projet. Mademoiselle BODEI et Monsieur MAREDA (pouvoirs) s'abstiennent.

Monsieur BOUSSARD s'engage à proposer au plus vite un projet de convention qui devra appréhender tous les aspects du problème afin de ne pas être attaqué juridiquement. L'aspect de la nature juridique de la main d'œuvre devra notamment être précisé.

12) Demandes de subventions

Madame le Maire informe le Conseil que des demandes de subventions peuvent être formalisées dans le cadre du projet d'aménagement de la Forge, projet évalué à ce jour à un montant d'environ 50.000 € H.T.

Après explications, le Conseil approuve, à l'unanimité, les demandes de subventions à former auprès du S.M.I.D.D.E.S.T., de la D.R.A.C., de la Fondation du Patrimoine, du Conseil Général et de l'Etat (dans le cadre de la D.G.E.) et mandate Madame le Maire pour procéder aux démarches nécessaires pour ce faire.

13) Questions diverses

- **Carrelets** : Madame le Maire informe le Conseil que cette question a fait l'objet d'une régularisation devant Notaire. Elle confirme que seuls les propriétaires des terrains bénéficient d'un droit de passage pour l'entretien de leurs propriétés et non les propriétaires des carrelets. Un courrier de Monsieur LECLERCQ est attendu pour suite à donner.
- **Remerciements** : Madame PEYRI-BALLION a adressé une lettre de remerciements au Conseil pour l'article paru dans le journal municipal sur le décès de son époux.
- **Local commercial** : Monsieur le Sous-préfet a adressé un courrier pour informer le Conseil du recours gracieux intenté par Messieurs GIBERT et BELAUD contre certaines délibérations adoptées sur le projet du local commercial (salon de coiffure). La question a été transmise au service juridique de la Préfecture. Il est décidé d'attendre la réponse de ce dernier pour adopter une position concernant ce recours.
- **P.L.U.** : La commune de VILLENEUVE s'est engagée dans l'élaboration d'un P.L.U. La commune de PLASSAC, commune limitrophe, en a été avisée et sera amenée à participer aux travaux.
- **Motion de l'association des Maires Ruraux** : Madame le Maire rappelle qu'il avait été proposé d'adopter cette motion présentée par l'association des Maires Ruraux au sujet des réformes des collectivités territoriales et de la Taxe Professionnelle. Le Conseil s'interroge sur la nécessité d'adopter cette motion, compte tenu de l'état

d'avancement de ces réformes. Finalement, le Conseil décide, à la majorité, d'adopter le texte de cette motion dont le contenu est le suivant :

« Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités locales et de la suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

➤ *Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,*

➤ *Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,*

➤ *Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'Association des Maires Ruraux de France et de document qui y est joint,*

Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France. »

Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Mademoiselle BODEI et Monsieur MAREUDA (pouvoirs) ne prennent pas part au

vote.

- **Travaux :** M ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux réalisés au cours du mois de Janvier et expose au Conseil les travaux prévus cette semaine.
- **Port :** Monsieur MICHEL demande que l'on prévienne la pose des numéros des emplacements au Port et que l'éclairage soit réparé.
- **Château d'Eau :** Mademoiselle BERNAUD évoque le problème du shelter qui devait être enlevé. Aucune information de la société BOUYGUES n'est parvenue en Mairie à ce sujet.
- **Port :** Monsieur RIVIERE rappelle que le mur de la passerelle comporte toujours des fuites et doit être terminé au plus vite.
- **Lagunage :** Monsieur RIVIERE expose au Conseil les dernières interventions réalisées par l'entreprise, notamment la pose de la minuterie. La remise en état des accès avec l'apport de calcaire doit être effectuée afin que le chantier puisse être définitivement considéré comme terminé.

- **Animations** : La commission « animations » se réunira le mercredi 17 février 2010 à 19 heures.

La séance est levée à 23 heures 30.

